

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 1^{er} juin 2021

Le 1^{er} juin 2021 à 18h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Serge PEROTTINO, Président, Madame Sophie AMARANTINIS a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Sophie AMARANTINIS ; Jean-Jacques COULOMB ; Bernard DESTROST ; Gérard GAZAY ; Michel LAN ; Rémi MARCENGO ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Véronique MIQUELLY ; José MORALES ; Patrick PIN ; Serge PEROTTINO ; Alain ROUSSET

Etaient représentés :

Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD
Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES
Jean-Marie LEONARDIS représenté par Serge PEROTTINO

CT4/010621/13

Sur le rapport de Sophie AMARANTINIS

Université du Temps Libre (UTL) - Tarifs inscriptions et activités pour la rentrée 2021/2022

L'Université du Temps Libre (UTL) créée en 1995 par la ville d'Aubagne a intégré ses activités aux compétences du Pays d'Aubagne et de l'Etoile en juillet 2012.

L'UTL met à la disposition des adhérents un dispositif leur permettant d'acquérir des compétences, de s'initier à de nouvelles disciplines ou de renforcer des connaissances pour le plaisir d'apprendre. Ouverte à tous sans critère d'âge, l'UTL n'a cessé d'élargir son offre très éclectique avec une programmation proposée d'octobre à juin. Son offre de formation est toujours renouvelée parmi des activités intellectuelles, artistiques et physiques variées. L'UTL est un lieu d'échanges, de rencontres et de partage.

La rentrée 2020/ 2021 s'est déroulée en pleine période d'une crise sanitaire sans précédent. L'UTL du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a maintenu et assuré ses activités grâce à un dispositif dynamique et innovant, proposant ses cours et conférences en ligne à destination de 780 adhérents inscrits.

Afin d'étendre son rayonnement sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'UTL du Pays d'Aubagne et de l'Etoile propose à la rentrée 2021/ 2022 un tarif métropolitain, unique et préférentiel, pour tous les habitants des 92 communes membres.

Pour procéder aux inscriptions de la rentrée 2021/2022 des adhérents en septembre, il est nécessaire de délibérer sur les tarifs des inscriptions et activités de l'UTL.

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210601-CT4-010621-13-DE
Date de télétransmission : 10/06/2021
Date de réception préfecture : 10/06/2021

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile le 1^{er} juin 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Considérant

- Que les tarifs dans le cadre des inscriptions aux activités sont fixés annuellement ;
- Qu'une nouvelle tarification préférentielle métropolitaine est proposée ;
- Que les forfaits d'adhésion évoluent et sont modifiés.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

Sont fixés les barèmes afin de pouvoir procéder aux inscriptions de la rentrée 2021/2022 qui interviendront en septembre pour les adhérents comme suit :

1 - ADHESION ANNUELLE

Tarif préférentiel pour les habitants des 92 communes de la « Métropole Aix-Marseille-Provence »	
• Forfait : 1 ACTIVITÉ + CONFÉRENCES Cotisation donnant droit à une <u>seule activité</u> au choix dans la limite des places disponibles et l'accès aux conférences	102 Euros
• Forfait : 2 ACTIVITÉS + CONFÉRENCES Cotisation donnant droit à <u>deux activités</u> au choix dans la limite des places disponibles et l'accès aux conférences	204 Euros
Tarif pour les habitants « Hors Métropole Aix-Marseille-Provence »	
• Forfait : 1 ACTIVITÉ + CONFÉRENCES Cotisation donnant droit à une <u>seule activité</u> au choix dans la limite des places disponibles et l'accès aux conférences	122 Euros
• Forfait : 2 ACTIVITÉS + CONFÉRENCES Cotisation donnant droit à <u>deux activités</u> au choix dans la limite des places disponibles et l'accès aux conférences	244 Euros
Tarif « Activité supplémentaire » dans le cadre du forfait 2 activités + conférences	
• 1 ACTIVITÉ SUPPLÉMENTAIRE	45 Euros

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210601-CT4-010621-13-DE
Date de télétransmission : 10/06/2021
Date de réception préfecture : 10/06/2021

2 - CONFÉRENCES

Les personnes non adhérentes à l'UTL ont la possibilité d'assister aux conférences proposées en ligne et/ou en présentiel.

« PASS 5 CONFÉRENCES »	20 Euros (soit 4€ la conférence)
« PASS 1 CONFÉRENCE »	4,50 Euros

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en recettes de fonctionnement du budget primitif 2021 de l'Etat Spécial de Territoire au chapitre 70 nature 7062.

AVIS FAVORABLE

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de territoire

Serge PEROTTINO

